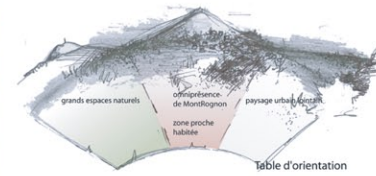


# ARTICULATION HYBRIDE- AMÉNAGEMENT D'UN ÉCO-QUARTIER À ROMAGNAT



L'intérêt du site retenu par la ville de Romagnat est d'associer les atouts d'un cadre paysager très attractif et de bonnes conditions d'accès aux pôles d'équipements et d'emplois de l'agglomération Clermontoise auxquels il est relié par des transports en commun. Ces atouts font de ce site, un lieu à enjeux forts de la lutte contre le processus de diffusion de l'habitat pavillonnaire qui affecte ce territoire sensible. Les valeurs du site reposent sur des vues multiples sur le grand paysage clermontois et la variété des ambiances très « bucoliques » créées par les modes divers d'exploitation agricole : jardins, vergers, pré vergers, prairies, cultures. La situation du site à l'interface des grands espaces naturels péri-urbains et urbanisation et la présence d'un réseau dense de chemins d'exploitation permet une accessibilité aisée et une appropriation forte du site par la population.



Le projet urbain proposé repose sur une approche sensible et une mise en valeur de ces qualités par un aménagement progressif et respectueux des structures paysagères et des formes d'appropriation de l'espace en place. Un des fondements du projet consiste à limiter l'emprise consacrée au projet ; sur 20 ha définis au PLU, un tiers est reversé à l'agriculture, un tiers aux jardins et vergers et un tiers aux logements. Les jardins et les vergers en partie désaffectés, situés le long de la vallée sont préservés et restaurés ; ils seront attribués aux futurs habitants du quartier. Les chemins périphériques sont maintenus dans leur fonction de promenade ; l'automobile est contenue aux abords immédiats de la voie unique à gabarit réduit qui irrigue le site. Les principes morphologiques et typologiques élaborés répondent à un parti d'association intime du bâti et du végétal. Les structures végétales servent de support à la définition d'une trame d'espaces de convivialité divers, du plus public au privé. Ces espaces reliés entre eux par un réseau de chemins assurent une continuité des milieux naturels. Les programmes de logements sont organisés autour de placettes qui s'ouvrent physiquement et visuellement sur le grand paysage.

